



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 mars 2024**

Plan pluriannuel d'investissement

Le conseil d'administration,

Vu la circulaire du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics en date du 3 novembre 2020 relative aux modalités de présentation et d'examen des dossiers de recours à l'emprunt par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS),

Vu le rapport présenté aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 13 mars 2024 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration valide le plan pluriannuel d'investissement joint en annexe de la présente délibération.

Fait à Nice, le 13 mars 2024

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

| Détail du vote | |
|-------------------------|----------------|
| Quorum exigé : 9 | Pour : 21 |
| Membres présents : 15 | Contre : 0 |
| Membres représentés : 6 | Abstention : 0 |
| Votants : 21 | |

Publiée le 29 mars 2024